



droit de donner une prouation a 2 enfants alors quil en on4

Par **lise01**, le **30/06/2019** à **16:48**

bonjour ma soeur qui travaille dans une banque vient de faire signée une prouation pour elle et mon frère la prouation a etait signée au domicile de mes parents moi et mon autre frère avont pas étai mis au courant voila ceulement que lon sait es quil sont dans leur droit sachant que mon père qui na pas étai a lécole ne sait pas ce quil a signé il a 89 ans merci de votre réponse

Par **fabrice58**, le **30/06/2019** à **16:52**

bonjour,

quelqu'un peut donner prouation à qui il veut. Votre père vous a dit qu'il ne savait pas ce qu'il a signé. Vous le lui avez dit ?

cdt

Par **Visiteur**, le **30/06/2019** à **17:32**

Bonjour,

Je vous conseille un courrier à la direction régionale de cette banque pour leur poser 2 questions :

Déontologiquement, peut-on faire signer une prouation à un client sans la présence d'une tierce personne de la banque?

D'autre part un employé d'une banque peut il recevoir prouation sur le compte de son parent sans un accord hiérarchique?

En effet," le législateur a cherché à protéger les personnes vulnérables qui pourraient être

victimes d'abus à cause de ce mandat. Cette représentation doit donc répondre aux conditions de droit commun du droit des contrats, supposant le consentement éclairé et la capacité de la personne âgée.

En principe, les établissements bancaires demandent la présence du mandant (personne qui a consenti la procuration) et du mandataire (tiers chargé d'accomplir les opérations sur le compte) au guichet pour signer le document fourni par l'établissement bancaire. Certains établissements acceptent de se déplacer à domicile lorsque le mandant ne peut pas se déplacer. D'autres encore acceptent que la signature soit rapportée à l'agence. La jurisprudence s'est même prononcée en faveur de l'irresponsabilité du banquier."

http://www2.droit.univ-paris5.fr/atelier_clinique_juridique/wp-content/uploads/2017/08/Procuracion-bancaire-de-Laguerie-Solet-VDEF-2.pdf&ved=2ahUKEwiD4N3XzJHjAhWi3eAKHf1xC4gQFjAAegQIARAB&usg=AOvVaw304tYNil1CPURE

Par **lise01**, le **30/06/2019** à **18:03**

merci beaucoup pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **30/06/2019** à **18:23**

Les remerciements font plaisir car ils sont rares.